

- conseil d'administration du 1^{er} juin 2010 -

**RESOLUTION CA n°21-2010
APPROBATION DU RAPPORT 2009
PRESENTE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- en application de R 331 - 32 du code de l'environnement qui prévoit que « *le président du conseil scientifique présente un rapport annuel d'activité au conseil d'administration* »,
- vu le rapport de Monsieur le Président du conseil scientifique du Parc National des Pyrénées tel qu'il figure en annexe de la présente,

approuve le rapport d'activités 2009 du conseil scientifique du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 1^{er} juin 2010.

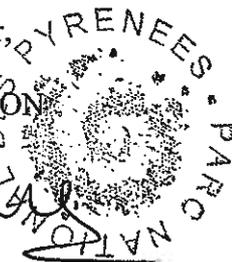
Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON



Compte rendu d'activité du conseil scientifique du Parc National des Pyrénées pour l'année 2009

- rapport de Monsieur le Président du conseil scientifique au conseil d'administration du Parc National des Pyrénées -

- **Un profond renouvellement :**

Le conseil scientifique a été renouvelé au début de l'année 2009. Conformément aux dispositions de la nouvelle loi sur les parcs nationaux et aux besoins de l'établissement, le renouvellement a été marqué par une place plus grande donnée aux sciences sociales et culturelles. Elles étaient relativement absentes dans le précédent conseil scientifique.

Une ethno-anthropologue, une spécialiste du pastoralisme et un spécialiste du patrimoine et des pratiques culturelles ont intégrés le conseil économique social et culturel du Parc National des Pyrénées. Il est passé de 21 à 25 membres.

Le conseil scientifique s'est réuni pour la première fois, dans sa nouvelle composition, le 27 mai 2009. Cette séance d'installation a permis d'élire un nouveau président, en la personne de Monsieur Jean Paul METAILLIE, Directeur du laboratoire de Géode de l'université de Toulouse Le Mirail, et un bureau composé de trois vice-présidents.

- **Une organisation adaptée aux nouvelles missions issues de la loi de 2006 :**

L'activité 2009 du conseil scientifique s'est caractérisée par un très gros travail sur les avis relatifs aux travaux, aux projets d'aménagement et aux révisions des plans d'aménagement forestiers. Seize avis ont été rendus contre quatorze en 2008 et quatre en 2007. Du fait de cette montée en charge des avis à rendre, le conseil scientifique a décidé de mettre en œuvre de nouvelles règles du jeu afin d'améliorer son fonctionnement et la coordination avec les services de l'établissement. L'objectif est de traiter, plus efficacement, les nombreux dossiers qui lui sont soumis pour avis. Les services du Parc National des Pyrénées doivent désormais fournir, pour chaque demande d'autorisation ou d'avis, une analyse précise du projet, une évaluation de ses incidences et une description des conditions éventuelles de réalisation sous forme de fiches d'analyse synthétique. Les délais de traitement ont été revus. Le bureau du conseil scientifique s'est organisé pour traiter en continu les affaires qui ne posent pas de problèmes afin de diminuer la durée de traitement des dossiers évitant en cela le passage devant le conseil plénier. Cette procédure est désormais limitée aux dossiers qui nécessitent une discussion collective.

- **Une réflexion sur les orientations de recherche :**

Un débat a eu lieu sur les orientations de recherche dans les parcs nationaux et sur les priorités, les perspectives et les stratégies de collaboration que l'établissement pourrait se donner sur le thème de la recherche. Ce débat sera poursuivi ultérieurement pour préciser les orientations et les priorités du Parc National des Pyrénées.

../..

• **Quelques dossiers emblématiques :**

Le conseil scientifique s'est réuni, à nouveau, le 25 novembre 2009. Il a validé les nouvelles règles du jeu de fonctionnement dont la mise en œuvre avait été testée durant l'été. Deux gros dossiers d'aménagement ont été présentés : le plan d'aménagement forestier de la forêt de Laruns (*Pyrénées-Atlantiques*) et le réaménagement du sentier de la Bernatoire (*Hautes-Pyrénées*).

Un bilan sur les études réalisées en 2009 et les orientations envisagées pour 2010 a été présenté et débattu. Le conseil scientifique entend s'organiser des sessions de discussions et réflexions sur des problématiques spécifiques en conviant des spécialistes externes à son agora.

Un des premiers thèmes abordé sera la question des dommages liés au vautour fauve.

Enfin un point a été fait sur l'avancement de la charte et une discussion engagée sur l'implication du conseil scientifique dans son élaboration.

Fait à Tarbes, le mardi 4 mai 2010.

Jean Paul METAILLIE
Président du conseil scientifique
du Parc National des Pyrénées



P.J. : 2

- liste des avis du conseil scientifique pour l'année 2009,
- arrêté préfectoral n°2009119-08 sur la nomination du conseil scientifique du Parc National des Pyrénées - 29 avril 2009.



Liste des avis du conseil scientifique du Parc National des Pyrénées pour l'année 2009

Avis relatif à la demande d'affouage faite par la commune de Cette-Eygun au Somport dans le cœur du parc national	14 janvier 2009
Avis sur un écobuage au Thézy, commune de Borce, en zone cœur du Parc national des Pyrénées	20 janvier 2009
Avis sur un écobuage aux Escurrets, commune de Borce, en zone cœur du Parc national des Pyrénées	20 janvier 2009
Avis sur un écobuage dans le vallon de Belonce, commune de Borce, en zone cœur du Parc national des Pyrénées	23 janvier 2009
Avis sur un écobuage dans le vallon de Baigt de Lhers, commune d'Accous, en zone cœur du Parc national des Pyrénées	23 janvier 2009
Avis sur la deuxième phase des travaux d'entretien de la conduite forcée du barrage d'Estaëns située sur la commune de Borce	17 juin 2009
Avis sur la modification de traitement des façades du réservoir d'eau existant à proximité du chalet RTM du Péguyère	18 juin 2009
Avis sur la pose d'un câble électrique enterré entre la retenue EDF d'Anglus et la centrale EDF des Forges d'Abel en zone cœur du Parc national	22 juin 2009
Avis sur la remise aux normes du refuge des Espuguettes, commune de Gavarnie	24 juin 2009
Avis sur l'installation de panneaux photovoltaïques au refuge d'Arlet dans le cœur du Parc national des Pyrénées	26 juin 2009
Avis sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les cabanes de Lurbe (<i>Bedous</i>) et Caillau (<i>Accous</i>) dans le cœur du Parc national des Pyrénées	12 juillet 2009
Avis sur la réhabilitation de l'ancienne cabane pastorale des Caillaous (<i>estive de Banasse, commune de Bedous</i>)	4 août 2009
Avis sur la mise en place d'un dispositif de télétransmission sur la station hydrométrique EDF de Canaou en zone cœur du Parc national, commune de Gavarnie	4 août 2009

..1..

Avis sur le réaménagement d'une partie du bâtiment sanitaire existant au parking du Puntas (<i>pont d'Espagne</i>), commune de Cauterets	2 octobre 2009
Avis sur la réalisation de deux parcs de contention sur l'estive d'Anéou	17 octobre 2009
Avis sur les travaux de remplacement du dispositif anti-coulée de neige en amont du paravalanche du Brousset le long de la route départementale 934, situé dans le cœur du Parc national des Pyrénées, commune de Borce	28 octobre 2009



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

ARRETE N°2009119-08

Portant nomination du Conseil scientifique du
Parc national des Pyrénées

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

VU la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, publiée au Journal Officiel de la République française en date du 15 avril 2006 et l'article R 331-32 du Code de l'Environnement,

VU le décret n°2006-943 du 28 juillet 2006 relatif aux établissements publics des parcs nationaux et modifiant le code de l'environnement,

VU l'article 45 du décret n° 67-265 du 23 mars 1967 créant le Parc National des Pyrénées,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes Pyrénées,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Sont nommés au Conseil scientifique du Parc National des Pyrénées en tant que :

Membres

Mme **ALBERT-LLORCA** Martène, anthropologue, professeur d'anthropologie sociale à l'université Toulouse 2 le Mirail

M. **AULAGNIER** Stéphane, mammalogiste et biologiste de la conservation, directeur du laboratoire Comportement et Ecologie de la faune sauvage de l'INRA et enseignant à l'université Paul Sabatier de Toulouse

M. **BALENT** Gérard, directeur de recherche à l'INRA de Toulouse, directeur de l'UMR dynafor (dynamiques forestières dans l'espace rural)

M. **CAUSSIMONT** Gérard, naturaliste (faune de montagne, ours), spécialiste des vallées pyrénéennes, enseignant et chef d'établissement, président d'une association de protection de la nature

M. **DUPOUEY** Jean-Luc, directeur de recherche à l'INRA de Nancy, responsable de l'équipe phyto-écologie forestière

- M. ETCHÉLECOU André**, professeur en aménagement du territoire, chargé de mission développement durable à l'université de Pau et des Pays de l'Adour
- M. GALOP Didier**, palynologue, chargé de recherche au laboratoire GEODE, université Toulouse le Mirail
- M. GIUSTINIANI François**, Directeur des archives départementales des Hautes-Pyrénées
- M. GUIRAUD Claude**, vétérinaire, spécialiste de la faune sauvage, président du GEEFSM (groupe d'études sur l'éco-pathologie de la faune sauvage de montagne), retraité
- M. JUBERTHIE Christian**, zoologiste, directeur honoraire au laboratoire souterrain du CNRS à Moulis, président de la commission des Aires Protégées du CNPN (conseil national de protection de la nature)
- M. LARGIER Gérard**, botaniste, directeur du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Mme MAGDA Danièle**, directeur de recherche, INRA-SAD Toulouse, UMR AGIR
- M. MENONI Emmanuel**, spécialiste des galliformes et de la biodiversité des forêts et landes montagnardes, ingénieur des travaux, ONCFS – CNERA Faune de montagne
- M. METALIE Jean-Paul**, géographe, directeur de recherche CNRS, directeur du laboratoire GEODE de l'université de Toulouse
- M. PALLARUELO CAMPO Severino**, spécialiste du patrimoine et des pratiques culturelles, inspecteur général d'éducation à Saragosse (Espagne)
- M. RANGASSANI Régis**, architecte au CAUE des Hautes-Pyrénées
- M. SANTOUL Frédéric**, hydrobiologiste, maître de conférence au Laboratoire EcoLab à l'université de Toulouse
- M. TIHAY Jean-Pierre**, géomorphologue, dynamique des paysages, retraité
- M. TROUVILLIEZ Jacques**, directeur du service du Patrimoine naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris
- M. VILLAR Luis**, botaniste phyto-écologue, chercheur CSIC, IPE de Jaca (Espagne)

Experts

- M. BARRAUD Dany**, archéologue, Conservateur régional de l'archéologie à la DRAC Aquitaine, chef du service régional de l'archéologie
- M. CANEROT Joseph**, hydrogéologue agrégé, professeur émérite de l'université de Toulouse, membre du CSRPN Midi-Pyrénées
- M. CORRIOL Gilles**, coordonnateur connaissance flore, forge et habitats naturels au Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- M. DUPONT Pascal**, entomologiste à l'OPIE (office pour les insectes et leur environnement), chargé de mission scientifique
- M. LAGASQUIE Jean-Jacques**, professeur honoraire de géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, membre du conseil scientifique du Parc naturel régional du Quercy

ARTICLE 2 – Le conseil scientifique est chargé de donner à l'établissement des avis techniques et de procéder aux études qui lui seront confiées.

ARTICLE 3 – La durée du mandat des membres et experts du conseil scientifique est de six ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 4 – Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et le Directeur du Parc National des Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

TARBES, le 29 AVR. 2009

Le Préfet,



Jean François DELAGE